



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 11/06/2026

Séance du 28 mai 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°15), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAULT, M. Didier GENDRAUD, Mme Laura GINIOT, Mme Leïla HANNOUNI, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°15), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°2)

Secrétaire : Mme Flora SIMONIN

Étaient absents : Mme Annie GAUTHIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Marie GRUILLOT à M. Kevin VEJUX, M. Pierre-Charles HENRY à M. Clément DARCO (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°1 incluse)

OBJET : 12 - Animations commerciales et artisanales des braderies été et automne et attribution d'une subvention en nature à l'Union des Commerçants de Besançon (UCB)

Délibération n° 008292

Animations commerciales et artisanales des braderies été et automne et attribution d'une subvention en nature à l'Union des Commerçants de Besançon (UCB)

Rapporteur : M. Patrick BOUZAT, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n°1	19/05/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser l'UCB à disposer du domaine public durant les braderies d'été et d'automne et à attribuer une subvention en nature pour l'organisation de ces manifestations.

I. Les Braderies : rendez-vous commercial du calendrier bisontin.

Les braderies d'été et d'automne sont devenues des incontournables du calendrier bisontin. Deux fois par an, ces animations permettent d'attirer au centre-ville une clientèle à la recherche de bonnes affaires.

Cette manifestation regroupe environ 250 exposants, sédentaires et non sédentaires, et le public attendu peut atteindre 60 000 personnes sur les 2 jours, faisant de la braderie de Besançon une des plus attractives de France. Son rayonnement s'étend jusqu'à la frontière Suisse. C'est un événement vecteur d'attractivité pour tous les commerçants du centre-ville.

II. La manifestation à Besançon

L'édition d'été aura lieu le vendredi 3 et le samedi 4 juillet. L'édition d'automne se déroulera le vendredi 9 octobre et le samedi 10 octobre. A cet effet, une convention d'occupation du domaine sera conclue entre la ville de Besançon et l'UCB.

Le périmètre de la manifestation est le suivant :

- grande rue, depuis l'angle avec la rue des Boucheries jusqu'à la rue de la Préfecture
- rue Luc Breton
- place Pasteur, rue Pasteur et rue d'Anvers
- place du Huit septembre
- rue Moncey
- rue des Granges de la borne Révolution jusqu'à la borne Granges/Bibliothèque
- rue Gambetta devant la vitrine de la pharmacie uniquement
- rue de la République, des bornes à la place du Huit septembre
- rue Morand
- rue Bersot, jusqu'au croisement avec la rue Proudhon

Pour l'édition d'été, un pôle foodtruck sera installé place Granvelle.

III. Subvention en nature

Pour réaliser ces manifestations, l'UCB a besoin d'une aide technique des services de la ville. : fourniture de barrières, déplacement de mobilier urbain, nettoyage... Cette aide est évaluée à 14 177 € (référence 2025).

M. Serge COUËSMES (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'aide technique à l'UCB évaluée à 14 177 € pour les braderies de 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

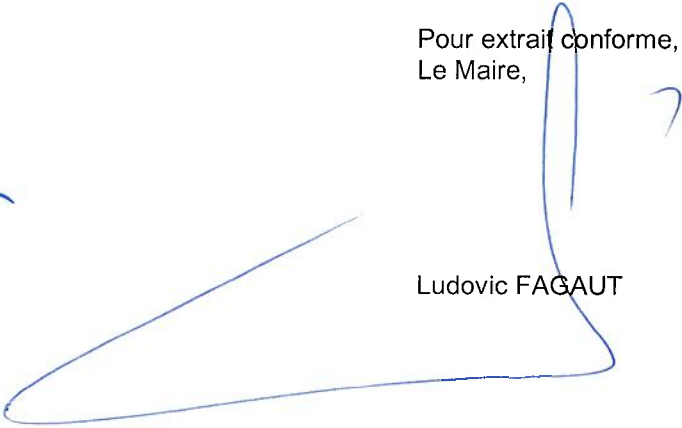
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Flora SIMONIN,
Conseillère municipale déléguée

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT